

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

**RAPPORT ANNUEL
2019-2020**

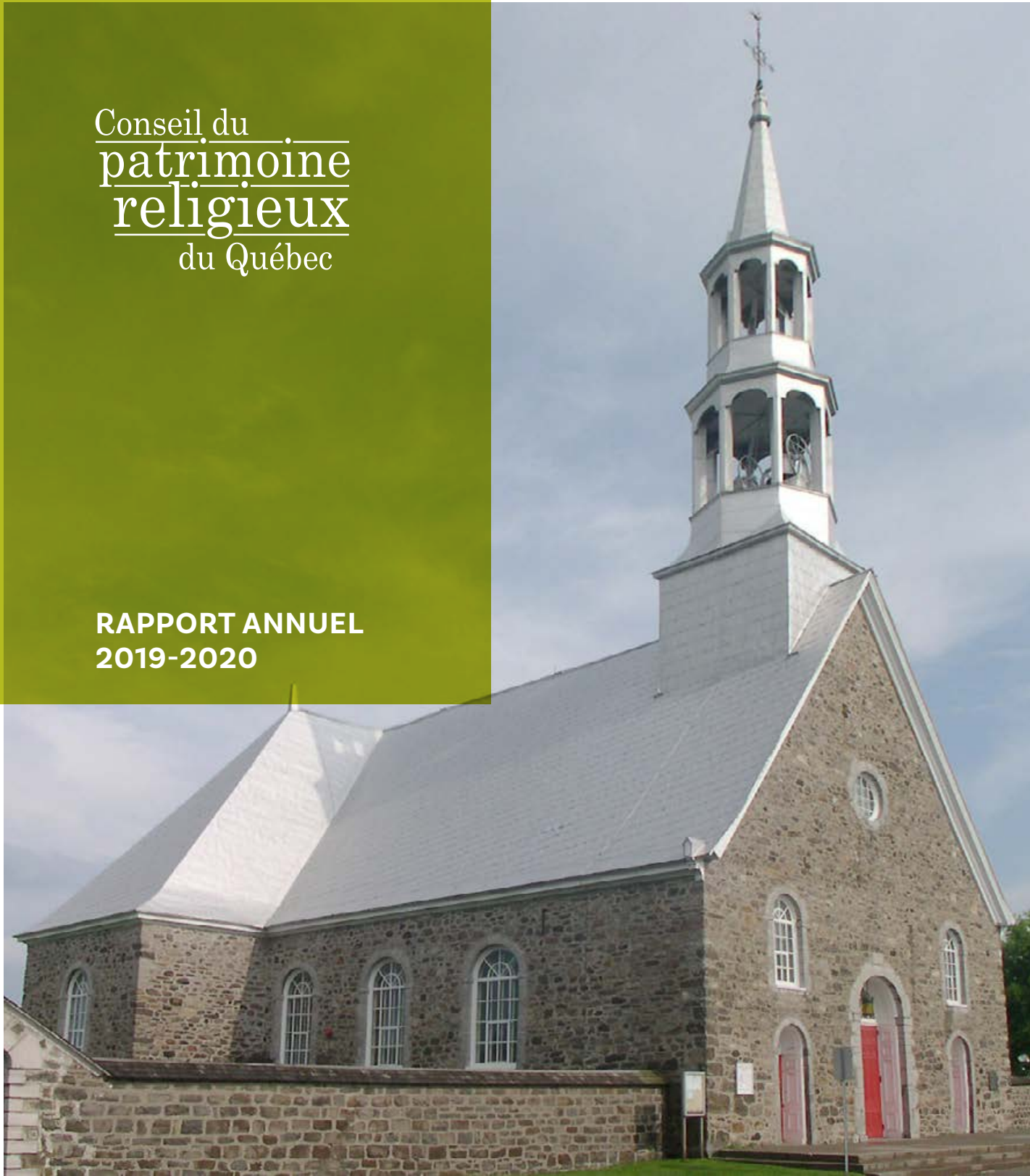


Table des matières

MISSION.....	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
ÉQUIPE	5
COMITÉS.....	6
ACTIVITÉS.....	10
AIDE FINANCIÈRE.....	17
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	22

MISSION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a délégué au Conseil du patrimoine religieux du Québec la gestion du programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux portant sur les biens immobiliers, les œuvres d'art et les orgues à tuyaux. Par le truchement des multiples engagements du Conseil, les différentes traditions religieuses travaillent de concert et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et l'État québécois. Le Conseil se compose de 12 tables de concertation régionales, réunissant différents experts, professionnels et représentants laïques ou cléricaux. Le rôle des tables consiste notamment à analyser les demandes d'aide financière qui sont soumises dans leur région et à proposer un ordre de priorité pour les demandes.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a également créé des comités spécialisés. Le comité des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales réputées et il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers. Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec et il recommande les projets de restauration d'orgues. Le comité des archives a pour but d'encourager et de soutenir les représentants des communautés et des traditions religieuses afin d'assurer la pérennité de leurs archives et d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Rappelons que dès 2007, dans la foulée de la vaste réflexion de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur le patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec propose de se donner de nouvelles missions, notamment en matière de services-conseils et d'accompagnement. Le principe de partenariat, présent dès les origines, se trouve ainsi mieux défini et la nouvelle appellation de « conseil » traduit l'élargissement du mandat et de nouvelles orientations stratégiques pour l'organisme. Ainsi, de nombreuses initiatives en matière d'acquisition de connaissances, de concertation et de diffusion sont entreprises.

En 2019, le Gouvernement du Québec a mandaté le Conseil du patrimoine religieux du Québec pour faire la gestion du programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait de la question de la requalification des lieux de culte patrimoniaux un axe stratégique d'intervention. La conversion des édifices religieux s'impose désormais comme la voie d'avenir et une condition de conservation viable.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs, dont neuf administrateurs désignés par les tables de concertation régionales et neuf administrateurs choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'année 2019-2020 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Présidente

Josée Grandmont

Directrice – Musée des Ursulines de Trois-Rivières

Vice-présidente

Caroline Tanguay

Responsable art sacré et patrimoine – Archidiocèse de Montréal

Vice-président

James Sweeny

Historien et archiviste

Trésorier

Yves Grondin

Conseiller municipal – Ville de Drummondville

Secrétaire

Marie-Sol Gaudreau

Directrice générale – Diocèse anglican de Québec

Richard Bégin

Président – Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Maurice Bernier

Ancien préfet – MRC du Granit

Denis Charpentier

Économiste diocésain – Diocèse de Saint-Hyacinthe

Jean-Marie Fallu

Président – Patrimoine 1534

Claude Lepage

Agent de développement culturel – MRC de Bellechasse

Ana Manescu

Coordonnatrice patrimoine – Ville de Laval

Stéphan Martel

Directeur adjoint – Musée Marguerite-Bourgeoys

Mélanie Milot

Coordonnatrice à la culture et aux communications – MRC de Rivière-du-Loup

Lynn O’Cain

Directrice générale – Pôle d’économie sociale de la Mauricie

Pierre B. Paquin

Avocat – Bélanger Sauvé

Ghyslain Raza

Conservateur – Musée militaire de Trois-Rivières

Denis Robitaille

Chargé de projet en patrimoine –
Monastère de l’Hôpital général de Québec

Martin Yelle

Directeur de la mission – Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap

ÉQUIPE

L’équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d’édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d’orgues soutenus par la mesure d’aide financière. De plus, elle a participé à l’organisation de plusieurs activités de concertation à l’échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu’à la réalisation d’une veille d’information sur les changements d’usage des lieux de culte.

Directeur

Jocelyn Groulx

Conseillère en patrimoine culturel

Andréanne Jalbert-Laramée

Agente de recherche

Isabelle Lortie

Chargée de projet

Johanne Picard

Conseiller en patrimoine culturel

Cameron Piper

COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

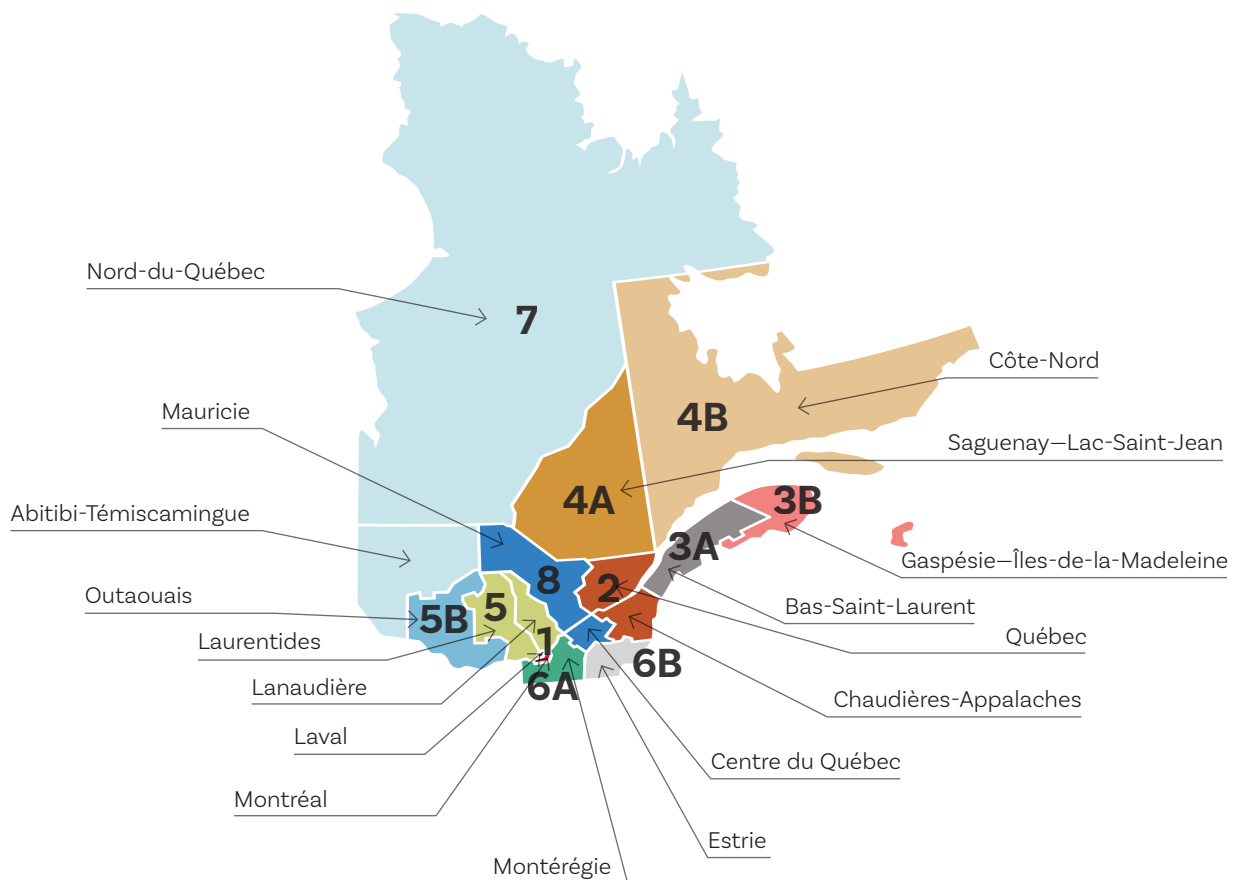


Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay Présidente
Robert Allard
Susan Bronson
Benoît Cardin
Caroline Clermont
Jean-Pierre Couturier
Maryse Filion
Nathalie Jodoin
Josée Lemoine
Seraya Speer
Isaïe Tonyé

Table de Québec-Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Marie-Sol Gaudreau Présidente
Annie Blouin
Pierre-André Corriveau
Rémy Gagnon
Claude Lepage
Grant D. McConnell
Denis Robitaille
Isabelle Roy
Raphaël St-Gelais
James Sweeny
Yvan Thériault
Éliane Trottier

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Mélanie Milot Présidente
Amélie Brière
Nadia Filion
Michel Lavoie
Paul-Louis Martin
Stéphane Pineault
Frédéric Roy
James Sweeny
Yvan Thériault

Table de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron Président
Jacinthe Archambault
Rosaire Arseneau
Léon Boulet
Marc-André DeRoy
Jean-Marie Fallu
Gisèle Huard
Aline Perry
Jacqueline Ritchie
Kenny Ward

Table du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 4A)

Richard Perron Président
Luc-Michel Belley
Jean-Eudes Fortin
Bernard Généreux
Hélène Girard
Marthe Larouche
Roger Lavoie
Lucie Royer
David Stephens
Jimmy Trottier

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond Président
Stephen Kohner
Antonio Laflamme
Véronique Poulin

Table de Laval-Laurentides-Lanaudière (région 5A)

Ana Manescu Présidente
Christiane Brault
Mélicca Coulombe
Carole Garceau
Geneviève Grenier
Isabelle Huppé
Martine Lauzon
Josée Lemoine
Linda Renaud
Jean-René Sirois
Caroline Tanguay

Table de l'Outaouais (région 5B)

Marie Roy Présidente
Richard Bégin
Marie-France Bertrand
Sonia Bisson
Meriel Bradford
Catalina Gonzalez
René Laprise
Michel Prévost

Table de la Montérégie (région 6A)

Denis Charpentier Président
Caroline Cloutier
Paul De Leeuw
Gilles Lavigne
Josée Lemoine
Hélène Léveillé
Robert Mayrand
Sophie Morin
Yvan Quenneville
Annie Tétreault
Isaïe Tonyé

Table de l'Estrie (région 6B)

Sylvie Masse Présidente
Maurice Bernier
Jean-Pierre Bertrand
Robert Boulanger
Linda Buchanan
Marc Fabi
Luc Lamoureux
Wilfrid Morin
Monique Nadeau-Saumier
Nathalie Ouellet
James Sweeny
Éric Vaillancourt

Table de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (région 7)

Clément Bernier Président
Annie Boisclair
Denis Carrier
Richard Hénault
Claude Richard
Serge Roy

Table de la Mauricie-Centre-du-Québec (région 8)

Yves Grondin Président
Pierre Bacon
René Beaudoin
Clément Bernier
Yannick Gendron
Marie-Andrée Lebel
Élyse Levasseur
Francine Masse
Mélanie Pinard
Ghyslain Raza
Guy Richard
Diane Robert
James Sweeny
Marthe Taillon



Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

Paul Grimard
Claude Lemieux
Dominique Lupien
Jonathan Oldengarn
Benjamin Waterhouse
Martin Yelle
Leslie Young

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Mario Béland
Andréane Beloin
Claude Corriveau
Vincent Giguère
Laurier Lacroix
Ginette Laroche
Jean-François Royal
Chantal Turbide

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse Président
Jean-Philippe Asselin
Sara Bélanger
Andréane Beloin
Daniel Ducharme
Hélène Élément
Mylène Laurendeau
Mireille Lebeau
Gabrielle Marchand
Stéphane Martel
Josée Pomminville

ACTIVITÉS



FORUM SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX 2019

Le huitième Forum sur le patrimoine religieux, animé par le chroniqueur et auteur Marc-André Carignan, s'est tenu à Saint-Hyacinthe les 7 et 8 novembre 2019. Cet événement national est le rendez-vous annuel de tous les intervenants touchés par l'avenir du patrimoine religieux québécois. Il y est notamment question de la sauvegarde et de la transformation du patrimoine religieux à travers les témoignages d'acteurs au cœur de ces enjeux. L'événement s'est articulé autour de deux thèmes principaux : l'implication municipale dans les projets de préservation du patrimoine religieux et les approches facilitant les projets de requalification des édifices religieux. De plus, des visites thématiques ont permis de découvrir les richesses du patrimoine religieux de la région de la Montérégie.

La 23^e assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue lors du forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif, composé de Josée Grandmont (présidente), de Caroline Tanguay (vice-présidente), de James Sweeny (vice-président), d'Yves Grondin (trésorier) et de Marie-Sol Gaudreau (secrétaire).



PRIX D'EXCELLENCE 2018

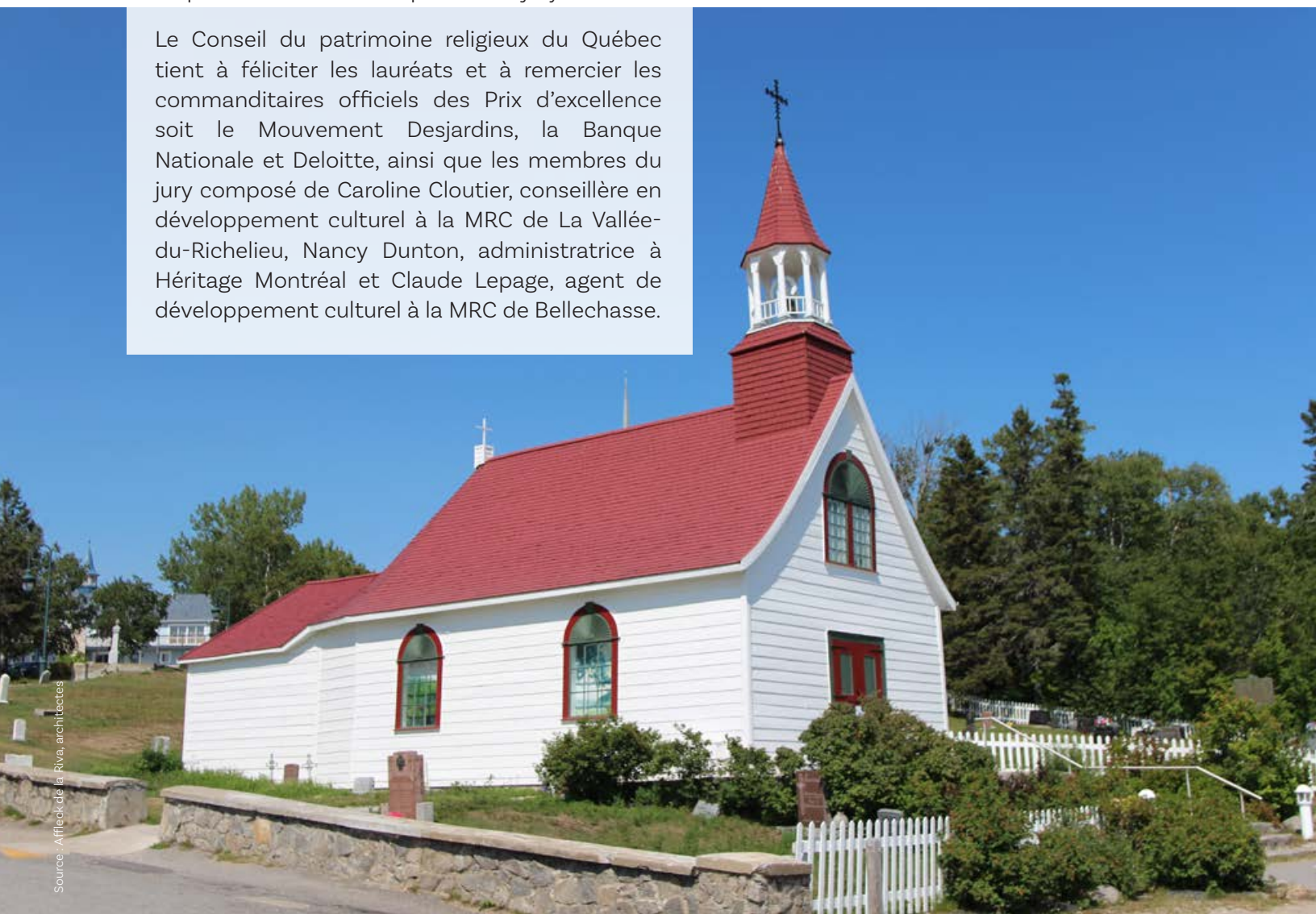
Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a remis ses Prix d'excellence à l'occasion du huitième Forum sur le patrimoine religieux, qui a eu lieu le 7 novembre 2019 à Saint-Hyacinthe. La soirée, qui se tenait à la salle Théâtre La Scène, sise dans une église transformée, était animée par le chroniqueur Marc-André Carignan. Parmi les quinze dossiers de candidature, six ont reçu un prix ou une mention spéciale du jury.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient à féliciter les lauréats et à remercier les commanditaires officiels des Prix d'excellence soit le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale et Deloitte, ainsi que les membres du jury composé de Caroline Cloutier, conseillère en développement culturel à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, Nancy Dunton, administratrice à Héritage Montréal et Claude Lepage, agent de développement culturel à la MRC de Bellechasse.

Prix Restauration

Fabrique de la paroisse de Sainte-Croix de Tadoussac Restauration de la chapelle de Tadoussac

Les défis étaient nombreux pour réaliser une restauration exemplaire selon les meilleures pratiques de conservation du patrimoine pour la petite chapelle historique de Tadoussac, immeuble patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications. La réussite de ce projet démontre les efforts collectifs fournis afin de trouver des solutions à un chantier difficile. Le jury souhaite souligner la persévérance de tous les acteurs qui ont su se mobiliser dans des moments critiques pour arriver à terminer la restauration.



Prix Mise en valeur

Fabrique de la paroisse Saint-Denis

Mise en valeur de la cloche Marguerite-Michel restaurée

Le jury a été impressionné par la pluridisciplinarité du projet et la mobilisation de nombreux partenaires, tant bénévoles que professionnels et municipaux. La fabrique, qui avait déjà réalisé la restauration de sa cloche, est allée au-delà des attentes en créant une attraction soulignant la riche contribution de la cloche Marguerite-Michel dans l'histoire du Québec, mais également le rôle au quotidien de ce patrimoine campanaire. Le résultat final des panneaux d'interprétation, au design ludique et attrayant, s'intègre parfaitement dans un milieu d'une grande richesse patrimoniale.



Prix Réutilisation

Municipalité de Saint-Cyprien

Aménagement de l'édifice Alcide-Ouellet

Le jury a particulièrement remarqué les efforts déployés par la Municipalité de Saint-Cyprien afin de répondre aux attentes et aux besoins de la communauté, qui souhaitait avoir un espace pour tenir des événements communautaires et culturels, et aussi maintenir le culte. Un travail considérable a également été réalisé en ce qui a trait au financement, où la Municipalité et un comité d'une cinquantaine de bénévoles se sont mobilisés afin de permettre la réalisation du projet de transformation. Le résultat final aura permis de créer un espace communautaire vibrant au profit de toute la communauté tout en conservant un bâtiment important pour la population.



Mention spéciale Mise en valeur

Pôle culturel du Monastère des Ursulines

Dialogues avec les Ursulines – Rencontres et découvertes

C'est un événement riche en émotions qui a été offert à la population, qui a pu apprécier la diversité patrimoniale du Monastère des Ursulines de Québec, les 25, 26 et 27 mai 2018. Lors de ces journées, les participants ont découvert et même expérimenté le précieux héritage laissé par ces dames présentes dans le Vieux-Québec depuis 1642. Alors qu'une page de l'histoire de cette congrégation religieuse se tourne, la population se console en constatant la diversité de l'offre culturelle du Pôle culturel du Monastère des Ursulines.



Prix Professionnel

Huguette Pinard-Lachance

Le jury tient à saluer la persévérance et le dévouement d'Huguette Pinard-Lachance pour son apport important à la conservation du patrimoine archivistique au Québec. Grâce à son leadership, elle assure le regroupement des archives religieuses de la région de Sherbrooke. Ce partenariat, qui inclut le Séminaire, l'archevêché et quatre communautés religieuses, permet d'assurer la pérennité de documents d'une valeur historique incontestable. Le succès du Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine est l'un de ses plus précieux legs, permettant à de nombreux chercheurs, historiens et curieux de profiter de sa riche collection.



Prix Bénévole

Pierre Ippersiel

Le visage de Montebello et de son riche patrimoine religieux serait fort différent sans l'implication, depuis plus de quarante ans, de Pierre Ippersiel. Cofondateur de la Société historique Louis-Joseph-Papineau, chroniqueur depuis le début des années 1980, conférencier, collaborateur pour des recherches et inventaires patrimoniaux, président de campagnes de financement, la liste des réalisations et actions bénévoles de cet homme infatigable est incroyable. Le jury tient à saluer l'ensemble de l'œuvre de cet homme engagé et passionné.



JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES BIENS MOBILIERS À CARACTÈRE RELIGIEUX

Pour une deuxième année consécutive, le Forum était précédé par la Journée de réflexion sur les biens mobiliers à caractère religieux, le mercredi 6 novembre 2019 au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Ces objets sont de riches témoins de l'histoire artistique et artisanale du Québec. L'enjeu de la connaissance et de la conservation des biens à caractère religieux dans le contexte actuel de la baisse de la pratique religieuse constitue un défi de taille. Ainsi, le programme de la journée est articulé autour de présentations, de table ronde et de discussions afin d'exposer diverses réalités.



RÉPERTOIRE DES CENTRES, SERVICES ET RESSOURCES EN ARCHIVES RELIGIEUSES



Le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec, en collaboration avec le Regroupement des archivistes religieux (RAR), a rédigé un répertoire des centres, services et ressources en archives religieuses. Le but de ce répertoire est de recenser et de présenter les différents détenteurs de fonds accessibles au public et de valoriser le secteur spécialisé auquel ils contribuent. Il trouve sa source dans la publication Archives religieuses – guide sommaire produite par le RAR en 1992 et se constitue de façon progressive depuis le 15 juin 2019 grâce à la collaboration de la communauté archivistique religieuse québécoise.

JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE MONTRÉAL 2019

L'événement des Journées du patrimoine religieux de Montréal 2019 a permis d'ouvrir les portes de 72 lieux patrimoniaux répartis sur toute l'île de Montréal, comparativement à 28 l'an dernier, dans le cadre du projet-pilote visant à favoriser l'accessibilité des lieux de culte et leur appropriation par le grand public.

Pour cette deuxième édition, la Table de concertation de Montréal du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est donné trois objectifs :

augmenter le nombre de lieux ouverts, tenir des activités attrayantes pour le public et bonifier la visibilité de l'événement. Elle avait donc pour objectif de développer des activités spéciales, dont un événement de lancement, et d'offrir un accompagnement pour favoriser l'ouverture et l'accès aux lieux de culte patrimoniaux.

L'événement des Journées du patrimoine religieux de Montréal 2019 a bénéficié d'un financement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec et d'une contribution financière de Tourisme Montréal.





AIDE FINANCIÈRE

Afin d'assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux sur l'ensemble du territoire, le gouvernement du Québec a investi 15 M\$ en 2019-2020 pour la restauration d'immeubles et d'objets patrimoniaux à caractère religieux. Cette somme est accordée pour la restauration de 69 bâtiments, de 2 orgues, de 4 biens mobiliers et d'un ensemble d'œuvres d'art réparties dans plusieurs régions. Par ailleurs, 7 projets portant sur le patrimoine religieux moderne, à savoir des lieux de culte construits entre 1945 et 1975 et ayant une valeur patrimoniale déclarée incontournable, sont soutenus.

Rappelons que ce programme permet de financer jusqu'à 80 % des coûts des projets, ces derniers ayant préalablement fait l'objet d'un rigoureux processus de sélection du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

À ce montant, consacré à la restauration d'immeubles et d'objets patrimoniaux à caractère religieux, s'ajoute une somme de 5 M\$ réservée à la requalification des lieux de culte, afin de préserver leur valeur patrimoniale et de leur donner une deuxième vie.

Le programme de requalification vise à faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales. Il comporte deux volets :

Le volet 1 - Incubateur à projets de requalification. Il vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et amorcent leur phase de planification. En plus d'une aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires et d'autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants. L'aide financière maximale pour ce volet est de 75% des dépenses admissibles.

Le volet 2 – Requalification des lieux de culte patrimoniaux. Il consiste à soutenir financièrement les propriétaires de lieux de culte qui souhaitent réaliser les travaux de restauration et de mise aux normes nécessaires à un changement d'usage. L'aide financière maximale pour ce volet est de 50 % des dépenses admissibles.

Les projets rendus possibles grâce aux investissements gouvernementaux génèrent d'importants effets structurants, tant sur le plan des communautés locales que sur les plans professionnel et culturel. De plus, les sommes investies pour le patrimoine culturel à caractère religieux produisent d'importantes retombées économiques en créant et en conservant de nombreux emplois, notamment pour les ouvriers, les artisans et les professionnels du patrimoine bâti, dans plusieurs régions du Québec.

ÉGLISE DE SAINT-MATHIAS À SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU (MONTÉRÉGIE)

Restauration de la toiture en tôle à la canadienne



Les travaux de restauration de l'église de Saint-Mathias et du mur entourant le cimetière avaient pour objectif de valoriser l'enclos paroissial, témoin phare de l'histoire du noyau villageois. Les travaux de restauration du couronnement en cèdre des murs de pierres ceinturant le cimetière ont débuté à l'automne 2017 et se sont poursuivis en 2018. Ces travaux comprenaient le remplacement complet des bardeaux de cèdre des murs et des charniers.

En 2018-2019, la réfection complète de la toiture de l'église en tôle à la canadienne a été réalisée. Enfin, en 2019, la réfection des corniches et de certaines fenêtres de l'église a aussi été faite.

Les études et les plans et devis pour les travaux de restauration ont été effectués par la firme Nadeau, Nadeau Blondin, architectes. Ce projet de restauration a nécessité une recherche approfondie des techniques anciennes et d'artisans spécialisés. Chaque détail a soigneusement été étudié afin de respecter l'essence de la construction et son architecture et les techniques et matériaux employés à l'époque de la construction originale.

Le travail de restauration de la toiture de l'église a été effectué par la firme Rénotech PGP Inc., qui est une des firmes spécialisées en restauration de toitures en tôle canadienne au Québec.



ÉGLISE DE SAINTE-AGNÈS À LAC-MÉGANTIC (ESTRIE)

Restauration de la verrière de l'Arbre de Jessé

Le projet de restauration de la verrière de l'Arbre de Jessé de 1848 touchait la restauration du vitrail ainsi que la restauration du cadre et du panneau extérieur de 1913 qui protégeait le vitrail. Les travaux de restauration du vitrail ont été effectués par Studio du Verre (Montréal) et les travaux d'ébénisterie ont été effectués sous la gouverne de Menuiserie Authentique.

Depuis 2006, l'équipe d'Ateliers Architecture travaille à la restauration de l'église de 1911-1913 et au classement de la verrière qui est intervenu en 2016, suite à l'étude de Ginette Laroche, historienne de l'art. Il a donc fallu 14 ans pour finaliser la restauration du vitrail, avec l'appui du maître-verrier Detlef Gotzens.

Les panneaux de vitrail ont été déposés à l'exception de ceux du tympan qui ont été restaurés en place pour conserver la stabilité de l'ensemble. Les vitraux ont été nettoyés, on a réparé les verres cassés, le plomb de 1848 a été conservé au maximum avec de nouveaux plombs de périmètre. Les lacunes les plus importantes ont été corrigées par placage arrière de verres peints. Le cadre a été renforcé par de nouveaux assemblages de bois, la tablette remplacée et trois grands supports extérieurs ont été installés pour stabiliser les nouveaux verres thermos qui protègent dorénavant le vitrail. Le cadre et le panneau extérieur de 1913 réalisés par Elzéar Dion, un menuisier de Lac Mégantic, ont été conservés en partie.



PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX – PROJETS 2019-2020

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Église de Sainte-Cécile	Rimouski	154 000 \$	Restauration de la fenestration.
Bas-Saint-Laurent	Presbytère de Sainte-Luce	Sainte-Luce	147 000 \$	Restauration de la toiture et de la galerie.
Bas-Saint-Laurent			301 000 \$	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église du Sacré-Cœur	Saguenay	400 195 \$	Restauration de la maçonnerie, des portes et des fenêtres.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Notre-Dame-de-Laterrière	Saguenay	264 000 \$	Restauration de la fenestration et de la maçonnerie.
Saguenay-Lac-Saint-Jean			664 195 \$	
Capitale-Nationale	Basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Québec	376 361 \$	Restauration de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Cathédrale Holy Trinity	Québec	543 559 \$	Restauration de la maçonnerie du mur d'enceinte. Renforcement de la structure de la tribune.
Capitale-Nationale	Église Saint-Charles-Borromée	Québec	145 289 \$	Restauration de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Église de Saint-Jean-Baptiste	Québec	585 000 \$	Restauration de la maçonnerie, de la fenestration et du système de gicleurs.
Capitale-Nationale	Église de Sainte-Famille	Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	211 625 \$	Restauration de la maçonnerie, du parvis et des clochers.
Capitale-Nationale	Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré	Sainte-Anne-de-Beaupré	655 263 \$	Restauration de la toiture.
Capitale-Nationale			2 517 097 \$	
Mauricie	Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	361 447 \$	Restauration de la maçonnerie.
Mauricie	Basilique Notre-Dame-du-Cap	Trois-Rivières	127 750 \$	Restauration de la toiture.
Mauricie	Chapelle de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire	Trois-Rivières	11 900 \$	Restauration de la toiture.
Mauricie	Église de Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade	56 176 \$	Restauration de la maçonnerie. Installation d'arrêts de glace.
Mauricie	Église de Saint-Paul	Shawinigan	194 644 \$	Restauration du clocher, des clochetons et de la toiture.
Mauricie	Évêché de Trois-Rivières	Trois-Rivières	61 250 \$	Restauration du perron et de l'escalier latéral.
Mauricie			813 167 \$	
Estrie	Cathédrale de Saint-Michel	Sherbrooke	101 150 \$	Restauration de la toiture.
Estrie	Église de Saint-Louis-de-France	East Angus	119 700 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Estrie	Église de Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	50 000 \$	Restauration de la toiture.
Estrie	Église du Sacré-Coeur	Stanstead	194 810 \$	Restauration de la toiture et des corniches.
Estrie	Église de Saint-Georges-de-Windsor	Saint-Georges-de-Windsor	98 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Estrie	Église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	261 100 \$	Restauration de la toiture.
Estrie	Archevêché de Sherbrooke	Sherbrooke	212 100 \$	Restauration de la toiture.
Estrie			1 036 860 \$	
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	800 000 \$	Restauration de la flèche du clocher.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	280 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Sanctuaire du Saint-Sacrement	Montréal	64 000 \$	Restauration du parvis.
Montréal	Basilique Notre-Dame de Montréal	Montréal	1 000 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Première église évangélique arménienne	Montréal	175 000 \$	Restauration de la toiture, du revêtement extérieur, des fenêtres et des portes. Installation d'un système de détection incendie.
Montréal	Église de Saint-Jean-Baptiste	Montréal	184 800 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église de Saint-Esprit-de-Rosemont	Montréal	245 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus	Montréal	252 000 \$	Restauration du parvis et de la maçonnerie. Installation de tirants
Montréal			3 000 800 \$	
Outaouais	Chapelle funéraire Louis-Joseph Papineau	Montebello	400 000 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie, des fenêtres et des portes.
Outaouais	Église de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe	Gatineau	280 000 \$	Restauration du clocher.
Outaouais	Église de Saint-Alphonsus	L'Isle-aux-Allumettes	17 500 \$	Restauration des portes.
Outaouais			697 500 \$	
Abitibi-Témiscamingue	Cathédrale d'Amos	Amos	400 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Abitibi-Témiscamingue			400 000 \$	
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Cathédrale du Christ-Roi	Gaspé	445 255 \$	Restauration de la toiture.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église de Saint-Pierre-de-La Vernière	Îles-de-la-Madeleine	220 000 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine			665 255 \$	

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-la-Victoire	Lévis	379 433 \$	Restauration de la fenestration.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Antoine-de-Tilly	Saint-Antoine-de-Tilly	31 829 \$	Restauration de la fenestration et des portes.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Pierre-du-Sud	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	59 410 \$	Restauration du parvis.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Cajetan	Armagh	60 172 \$	Restauration du clocher.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Michel	Saint-Michel-de-Bellechasse	59 973 \$	Restauration de la maçonnerie et de la toiture.
Chaudière-Appalaches			590 817 \$	
Lanaudière	Église de Saint-Paul	Saint-Paul	36 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Lanaudière	Église de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Repentigny	700 000 \$	Restauration de la toiture.
Lanaudière			736 000 \$	
Laurentides	Église de l'Annonciation	Oka	107 800 \$	Restauration de la fenestration.
Laurentides	Église de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	60 780 \$	Restauration de la fenestration.
Laurentides	Église de Saint-Eustache	Saint-Eustache	87 200 \$	Restauration de la fenestration.
Laurentides	Église Sainte-Thérèse-d'Avila	Sainte-Thérèse	290 500 \$	Restauration de la toiture.
Laurentides			546 280 \$	
Montérégie	Église de Sainte-Famille	Boucherville	56 429 \$	Restauration des vitraux.
Montérégie	Église Saint Augustine de Canterbury	Saint-Bruno-de-Montarville	53 760 \$	Restauration de la toiture et du revêtement extérieur en bois.
Montérégie	Église Saint-Thomas-d'Aquin	Saint-Lambert	150 402 \$	Restauration de la toiture.
Montérégie	Église de l'Enfant-Jésus	Sorel-Tracy	61 202 \$	Restauration du revêtement extérieur et de la fenestration.
Montérégie	Basilique de Sainte-Anne	Varenes	162 750 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église de Sainte-Jeanne-de-Chantal	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	28 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Montérégie	Église de Saint-Joachim	Châteauguay	130 612 \$	Restauration des toitures des clochers.
Montérégie	Église de Saint-François-Xavier	Verchères	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Cathédrale Saint-Jean-l'Évangéliste	Saint-Jean-sur-Richelieu	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église de Saint-Marc	Saint-Marc-sur-Richelieu	70 000 \$	Restauration du clocher et de la fenestration.
Montérégie	Église de Sainte-Anne-de-Sorel	Sainte-Anne-de-Sorel	175 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Montérégie	Église de Saint-Cyprien	Napierville	107 450 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église de Saint-Ephrem	Upton	140 000 \$	Restauration de la fenestration et de la toiture. Installation d'un système de détection incendie.
Montérégie	Église de Saint-Michel	Rougemont	140 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration. Installation d'un système de détection incendie.
Montérégie	Église de Saint-Damase	Saint-Damase	29 610 \$	Ventilation de l'entree. Restauration des corniches.
Montérégie	Basilique-cathédrale de Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	280 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Montérégie			2 005 215 \$	
Centre-du-Québec	Église Saint-Christophe-d'Arthabaska	Victoriaville	92 000 \$	Restauration du mur de soutènement de la sacristie.
Centre-du-Québec	Église de Saint-François-du-Lac	Saint-François-du-Lac	36 820 \$	Restauration des perrons latéraux et du clocher.
Centre-du-Québec	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Nicolet	339 896 \$	Restauration de la toiture.
Centre-du-Québec	Église de Saint-Médard	Warwick	87 500 \$	Restauration de la maçonnerie.
Centre-du-Québec	Église de Saint-François-de-Sales	Odanak	35 350 \$	Restauration de la toiture.
Centre-du-Québec			591 566 \$	
Volet 1 - Immobilier			14 565 752 \$	
Capitale-Nationale	Église Saint-Charles-Borromée	Québec	4 410 \$	Restauration d'un parement d'autel.
Capitale-Nationale	Église de Notre-Dame-des-Victoires	Québec	119 205 \$	Restauration de six tableaux.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Romuald	Lévis	96 349 \$	Restauration des peintures murales du choeur.
Bas-Saint-Laurent	Église de Notre-Dame-de-Liesse	Rivière-Ouelle	44 246 \$	Restauration du tabernacle du maître-autel.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	74 256 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères, Opus 1608, (Wadsworth, 1891).
Montérégie	Église Sainte-Famille	Granby	95 782 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères, Opus 1541.
Volet 2 - Œuvres d'art et orgues			434 248 \$	
Total 2019-2020			15 000 000 \$	

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.-L./s.r.l.¹

Le 27 août 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020				2019
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Aide financière – volets I et II	510 000	—	9 538 428	—	10 048 428
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette)	732	—	5 600 683	—	5 601 415
Conférences	—	—	67 038	—	67 038
Subvention – Table de Montréal	—	57 500	—	—	57 500
Contribution de Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	5 000	—	—	—	5 000
Autres	9 335	—	—	—	9 335
	525 067	57 500	15 206 149	—	15 788 716
					18 814 275
Charges					
Aide financière – volets I et II	—	—	9 538 428	—	9 538 428
Intérêts sur la dette	—	—	5 600 683	—	5 600 683
Conférences	—	—	49 338	—	49 338
Table de Montréal	—	71 696	—	—	71 696
Salaires – administration	330 723	—	—	—	330 723
Honoraires	59 212	—	—	—	59 212
Frais de déplacement et de représentation	31 331	—	—	—	31 331
Loyer	30 130	—	—	—	30 130
Frais de bureau	15 955	—	—	—	15 955
Promotion	8 713	—	—	—	8 713
Imprimerie et photocopies	4 632	—	—	—	4 632
Assurances	6 133	—	—	—	6 133
Communications	7 833	—	—	—	7 833
Amortissement des immobilisations	—	—	—	2 291	2 291
Autres	1 590	—	—	—	1 590
	496 252	71 696	15 188 449	2 291	15 758 688
					18 811 474
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	28 815	(14 196)	17 700	(2 291)	30 028
					2 801

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2018	158 232	60 342	—	12 030
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	16 034	(11 390)	769	(2 612)*
Virement interfonds	769	—	(769)	—
Solde au 31 mars 2019	175 035	48 952	—	9 418
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	28 815	(14 196)	17 700	(2 291)*
Virement interfonds	17 700	—	(17 700)	—
Acquisition d'immobilisations	(21 475)	—	—	21 475
Solde au 31 mars 2020	200 075	34 756	—	28 602

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
 au 31 mars 2020

					2020	2019
Notes	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
A court terme						
	962 998	32 007	12 613 485	—	13 608 490	11 590 494
	—	—	1 331 013	—	1 331 013	1 314 937
	80 851*	—	—	—	—	—
	—	2 749*	—	—	—	—
	22 418	—	24 850 207	—	24 872 625	14 877 207
	—	—	35 571 062	—	35 571 062	38 900 186
	1 066 267	34 756	74 365 767	—	75 383 190	66 682 824
	—	—	119 577 975	—	119 577 975	121 222 756
	—	—	—	28 602	28 602	9 418
	1 066 267	34 756	193 943 742	28 602	194 989 767	187 914 998
Passif						
A court terme						
	80 905	—	—	—	80 905	84 861
	—	—	1 331 013	—	1 331 013	1 314 937
	2 749*	—	—	—	—	—
	—	—	80 851*	—	—	—
	2 461	—	—	—	2 461	2 361
	780 077	—	28 872 044	—	29 652 121	19 589 302
	—	—	35 571 062	—	35 571 062	38 900 186
	866 192	—	65 854 970	—	66 637 562	59 891 647
	—	—	119 577 975	—	119 577 975	121 222 756
	—	—	8 510 797	—	8 510 797	6 567 190
	866 192	—	193 943 742	—	194 726 334	187 681 593
Soldes de fonds						
	200 075	—	—	—	200 075	175 035
	—	34 756	—	—	34 756	48 952
	—	—	—	28 602	28 602	9 418
	200 075	34 756	—	28 602	263 433	233 405
	1 066 267	34 756	193 943 742	28 602	194 989 767	187 914 998

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	30 028	2 801
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	2 291	2 612
	32 319	5 413
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	(16 076)	(36 048)
Créances	(9 995 418)	(3 016 342)
Subventions à recevoir	(10 000 000)	(12 000 000)
Créditeurs et charges à payer	(3 956)	29 614
Intérêts sur la dette	16 076	36 048
Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	100	—
Aide financière reportée	10 062 819	1 679 407
Apports reportés	1 943 607	1 488 429
	(7 960 529)	(11 813 479)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(21 475)	—
Activités de financement		
Encaissement de subventions	14 973 905	15 167 088
Augmentation de la dette	10 000 000	12 000 000
Remboursement de la dette	(14 973 905)	(15 167 088)
	10 000 000	12 000 000
Augmentation nette de l'encaisse	2 017 996	186 521
Encaisse au début	11 590 494	11 403 973
Encaisse à la fin	13 608 490	11 590 494

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2020

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

Fonds exclusifs à l'île de Montréal

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère »). L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil et le Ministère.

Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Site internet	Linéaire	2 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception de la somme à payer à une partie liée, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Créances

	2020			2019
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	—	24 850 207	24 850 207	14 850 205
Autres	22 418	—	22 418	27 002
	22 418	24 850 207	24 872 625	14 877 207



Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2020

4. Subventions à recevoir

Les subventions du Ministère, échéant entre avril 2020 et mars 2025 (entre mai 2019 et mars 2024 au 31 mars 2019), portent intérêt à des taux variant de 2,37 % à 5,18 % (2,37 % à 5,18 % au 31 mars 2019).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

\$

2021	35 571 062
2022	32 050 858
2023	34 665 905
2024	29 705 777
2025	23 155 435

5. Immobilisations

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	38 353	4 275	5 344
Matériel informatique	60 530	57 678	2 852	4 074
Site internet	21 475	—	21 475	—
	124 633	96 031	28 602	9 418

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	19 589 302	17 909 895
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	621 247	52 714
Plus : montant inclus dans les créances	19 490 000	15 000 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(10 048 428)	(13 373 307)
Solde à la fin	29 652 121	19 589 302

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2020

7. Dette

	2020	2019
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2019* et portant intérêt à des taux variant de 2,93 % à 3,31 %	—	24 844 192
Emprunts bancaires échéant en 2020* et portant intérêt à des taux variant de 2,52 % à 3,92 % (2,52 % à 3,92 % en 2019)	17 476 210	22 497 317
Emprunts bancaires échéant en 2021* et portant intérêt à des taux variant de 2,37 % à 3,87 % (2,37 % à 3,87 % en 2019)	23 382 230	25 881 599
Emprunts bancaires échéant en 2022* et portant intérêt à des taux variant de 2,55 % à 4,23 % (2,55 % à 4,09 % en 2019)	34 130 831	37 383 380
Emprunts bancaires échéant en 2023* et portant intérêt à des taux variant de 3,55 % à 5,18 % (3,55 % à 5,18 % en 2019)	42 412 461	45 487 080
Emprunts bancaires échéant en 2024* et portant intérêt à des taux variant de 3,00 % à 4,27 % (3,50 % en 2019)	35 470 241	4 029 374
Emprunt bancaire échéant en 2025* et portant intérêt à un taux de 3,64 %	2 277 064	—
	155 149 037	160 122 942
Tranche à court terme	35 571 062	38 900 186
	119 577 975	121 222 756

* Cette date représente l'année civile.

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette pour les prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2021	35 571 062	21 703 445
2022	32 050 858	21 288 908
2023	34 665 905	26 453 876
2024	29 705 777	24 735 056
2025	23 155 435	21 029 812

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Le Conseil contrôle Le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme »).

Au 31 mars 2020, l'Organisme détient des actifs de 149 653 \$ (150 284 \$ au 31 mars 2019) et des actifs nets non affectés de 149 653 \$ (150 284 \$ au 31 mars 2019). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2020 sont de 4 369 \$ (8 983 \$ en 2019) et les charges sont de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2019). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

RÉDACTION

Jocelyn Groulx

Johanne Picard

Andréanne Jalbert-Laramée

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE

Église de Saint-Mathias

@ Nadeau Nadeau Blondin Architectes

RÉVISION LINGUISTIQUE

Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE

Jean-Denis Boillat, Komconcept

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

